OISEMENT

 $\Box$ 

HYDROGRAPHIE

ROUTIER

EAU

S

# LA PLAINE ET LES COLLINES DE LA VINGEANNE

La plaine de la Vingeanne (plaine humide et plaine cultivée) présente essentiellement des vues ouvertes et de vastes horizons dont l'échelle est, naturellement, plus compatible à l'accueil d'éoliennes que le secteur, aux ambiances plus intimes, des collines.

Cela dit, cette plaine reste entrecoupée par les vallons de la Flasse, de la Vingeanne, de la Resaigne qui bénéficient, également, de paysages plus intimes, à l'échelle resserrée.

Par ailleurs, des buttes-témoins animent, par endroits, ce paysage de plaine.

En apportant une attention particulière aux vallons et aux buttes-témoins et un recul suffisant vis-à-vis d'eux, ce secteur est plutôt compatible avec le grand éolien (déjà nettement présent).

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : MODÉRÉE



LES PLAINES, DE LA VINGEANNE AU BASSIGNY

Photo 43 : Vue, en direction de Longeau-Percey, depuis la RD 67 sur la plaine animée de parcs éoliens à gauche et de face et de buttes témoins, à droite. (© agence Coüasnon)



Photo 44: Vue depuis Verseilles-le-Haut vers Verseilles-le-Bas, avec un parc éolien à l'horizon. (© agence Coüasnon)

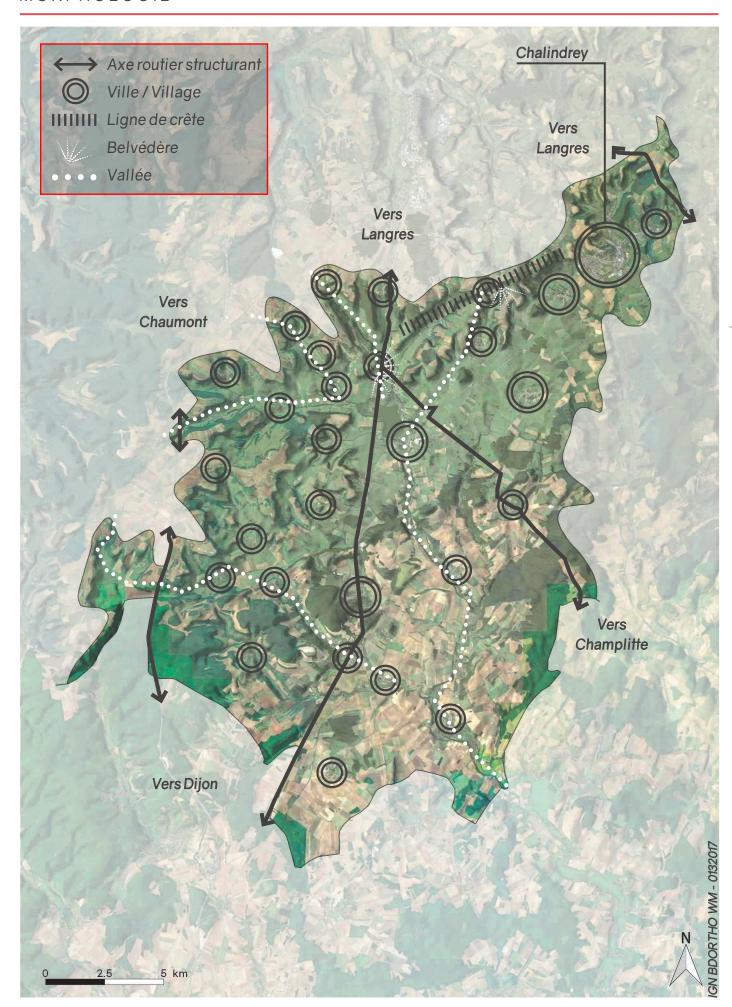


Canal entre Champagne et Bourgogr Sources: IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012

CAPACITÉ DES

F

ÉTUDE SUR

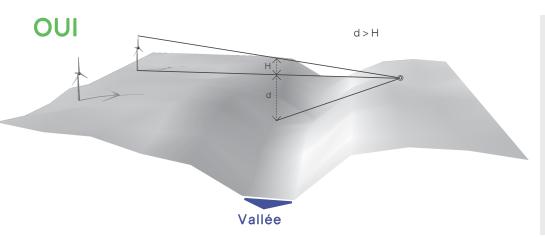


#### PRÉCONISATIONS

POINTS DE VIGILANCE

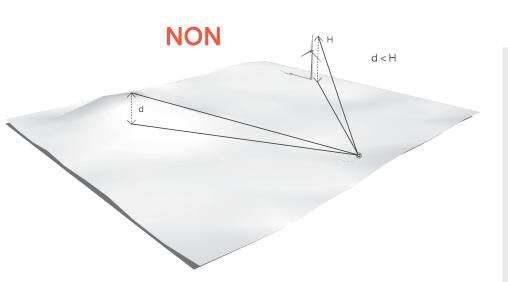
Vallée de la Vingeanne et ses affluents : Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief) Collines et buttes témoins : Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)

RÈGLES D'IMPLANTATIONS



## Respect de l'échelle des vallées

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.



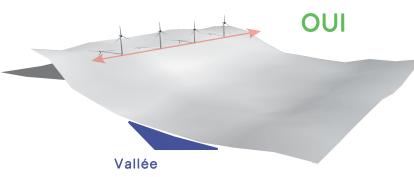
## Respect de l'échelle des denivelés

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les principaux reliefs (cuesta ou buttes témoins) pour éviter un effet d'écrasement.

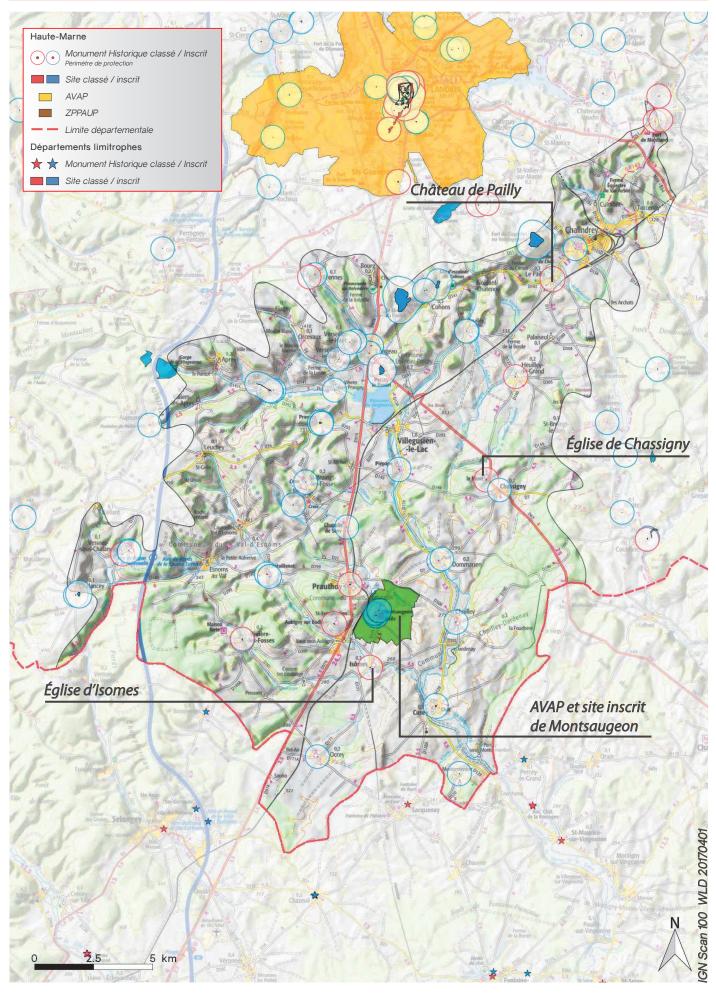
Depuis n'importe quel point du territoire, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

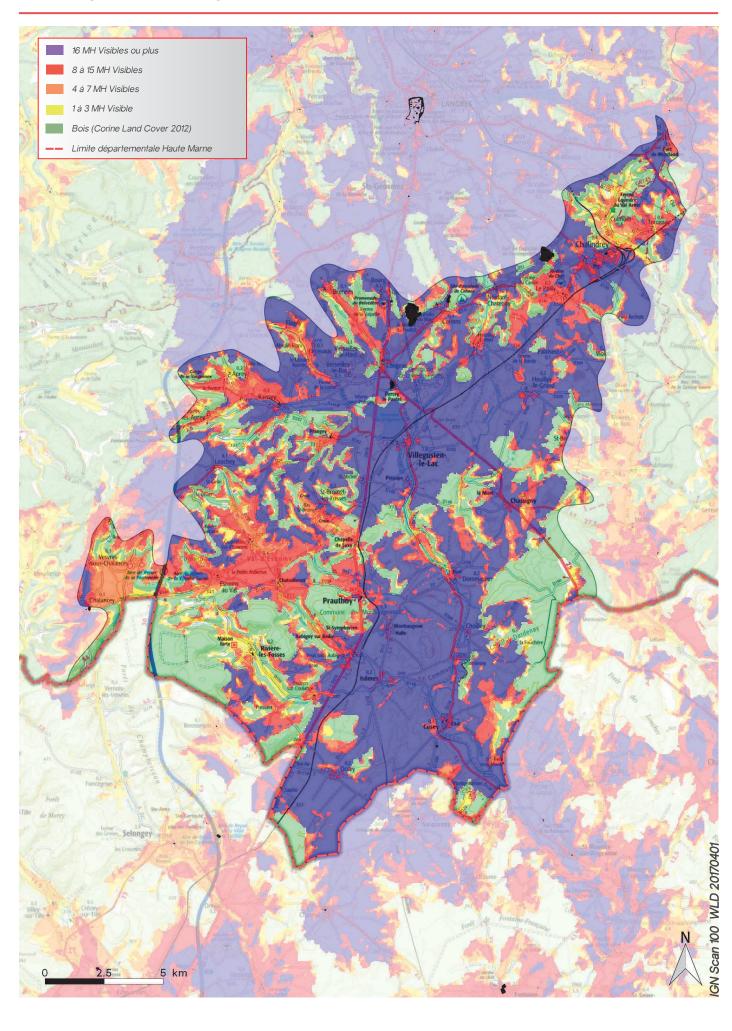
## Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

Afin de s'inscrire lisiblement dans le paysage, les parcs pourront suivre l'orientation des vallées et/ou des infrastructures existantes. Des alignements à front unique sont à privilégier.

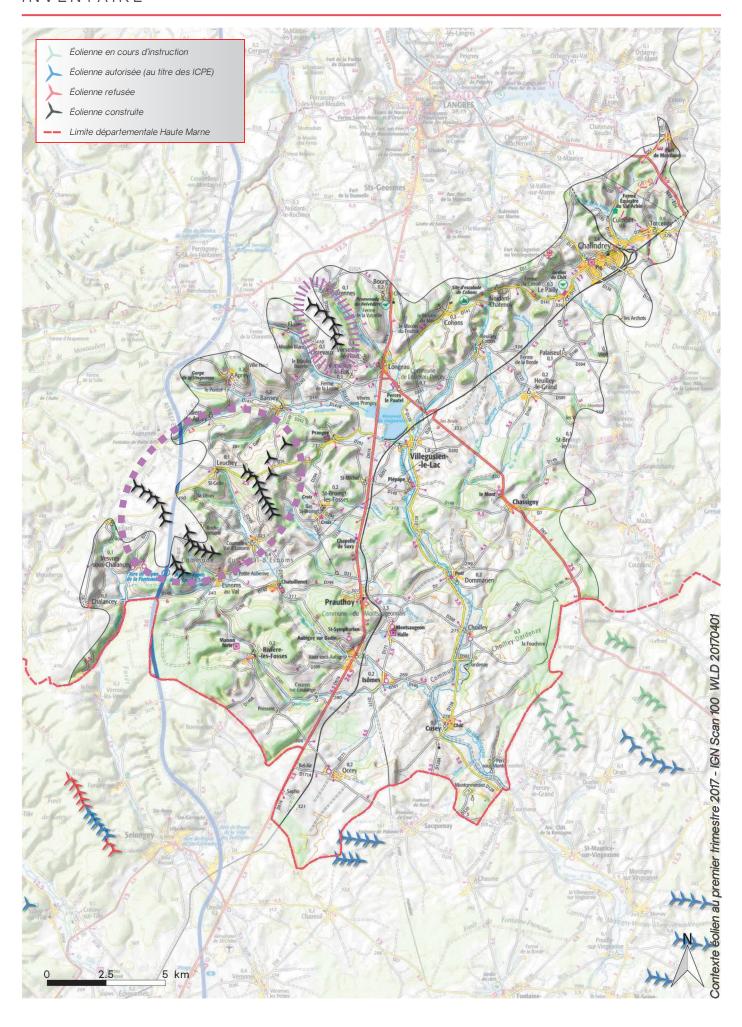


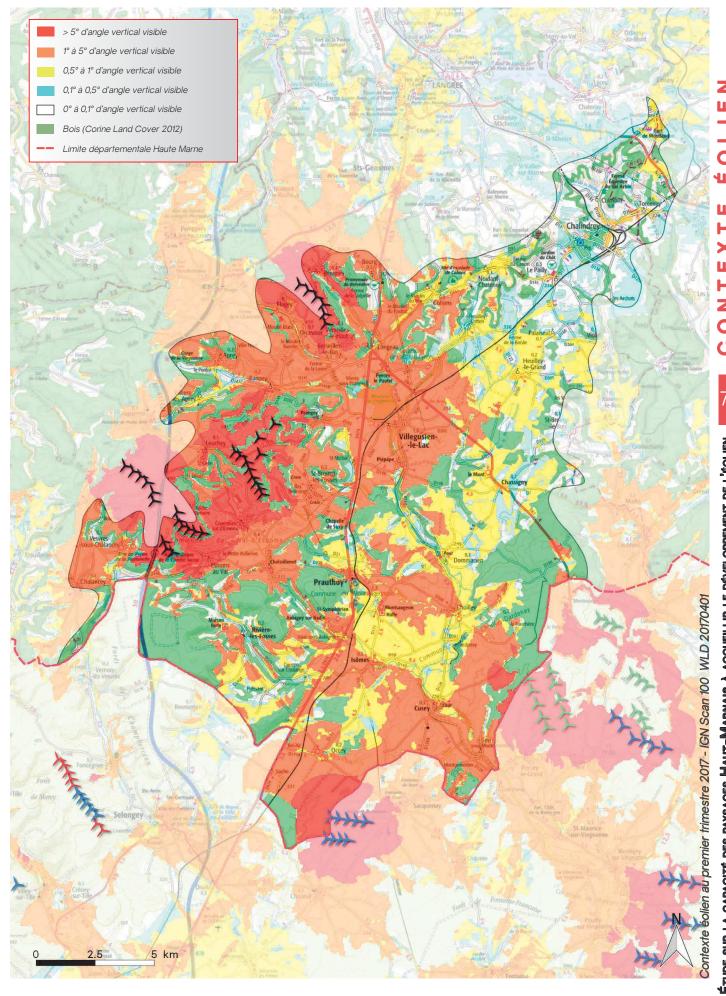












DE L'ÉOLIEN

## LES PLAINES, DE LA VINGEANNE AU BASSIGNY

## 16 LES COLLINES DE L'AMANCE-APANCE

L'essentiel du secteur nord de l'unité paysagère se compose de successions de collines et de vallées, le paysage étant tout agrémenté d'une foule de "choses à voir" (y compris quelques vignes) alors que son secteur sud présente, par endroits, de vastes étendues planes où le regard court, quasi sans obstacle jusqu'à un horizon lointain. Et, dans ce cas, c'est essentiellement la présence du relief (ou son ressenti) et secondairement le degré d'artificialisation des paysages qui peuvent conduire à déterminer le degré de compatibilité du paysage avec le développement éolien.

Ainsi, l'unité paysagère présente globalement une incompatibilité au développement éolien, à l'exception d'un arc qui s'étend de Fayl-Billot à Coublanc où la compatibilité est modérée (en prenant garde aux bourgs, aux vallons aux possibles perceptions locales du relief).

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : > Partie sud : MODÉRÉE > Partie nord : INCOMPATIBLE



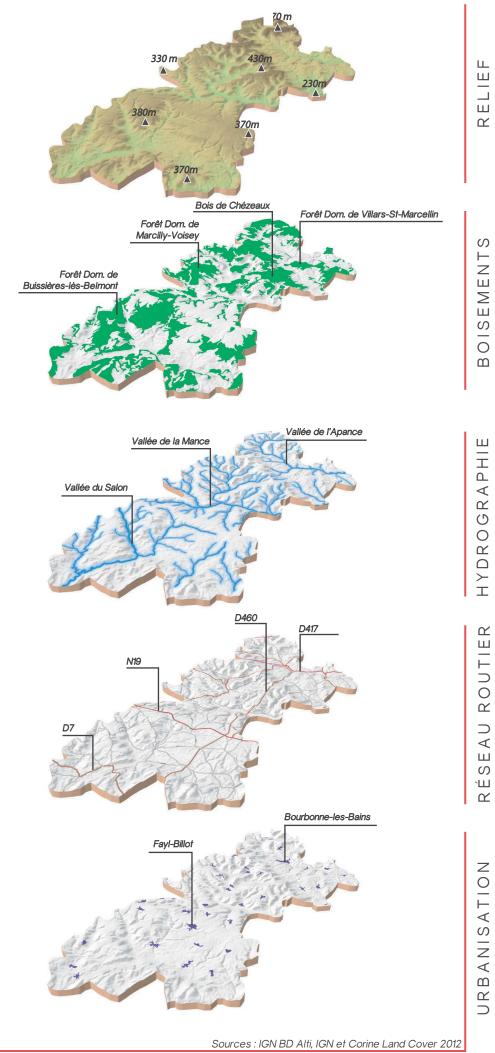
Photo 46: On aperçoit, à droite, le bourg de Coiffy-le-Haut perché sur sa colline et dominant la vallée. (© agence Coüasnon)



Photo 47 : Vue des collines et de la Vallée de la Manse en contre-bas du hameau de Montesson (commune de Pierremont-sur-Amance). (© agence Coüasnon)



Photo 48: L'immense ouverture visuelle sur la plaine dans le secteur de Genevrières. (© agence Coüasnon)



ÉTUDE SUR

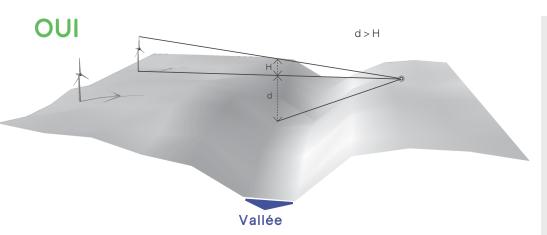
# Bourbonne-les-Bains Axe routier structurant Ville / Village IIIIIII Ligne de crête Belvédère Vallée Vers Vers Montigny le Roi Vauvillers Vers Langres Vers Vesoul Fayl-Billot 3N BDORTHO WM - 0132017

#### PRÉCONISATIONS

POINTS DE VIGILANCE

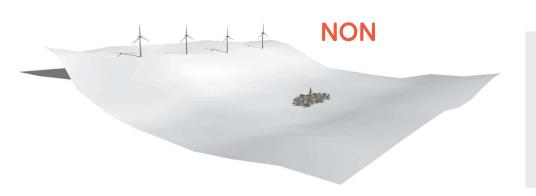
Vallées de l'Apance, la Mance et du Salon : Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)
Villages «blottis» dans la vallée : Risque d'effet de domination
Nombreux secteurs forestiers : Espace disponible contraint (pour le développement éolien)

RÈGLES D'IMPLANTATIONS



## Respect de l'échelle des vallées

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

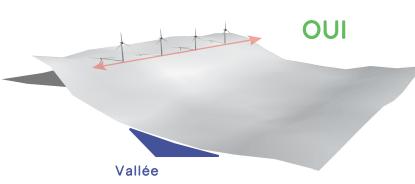


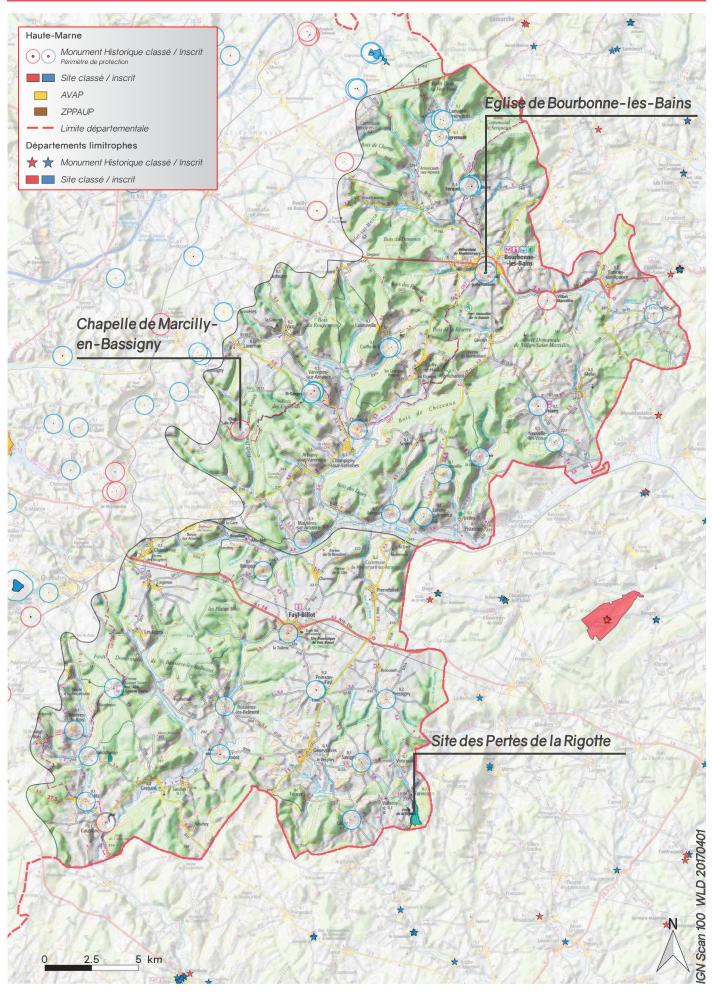
## Évitement de l'effet de domination

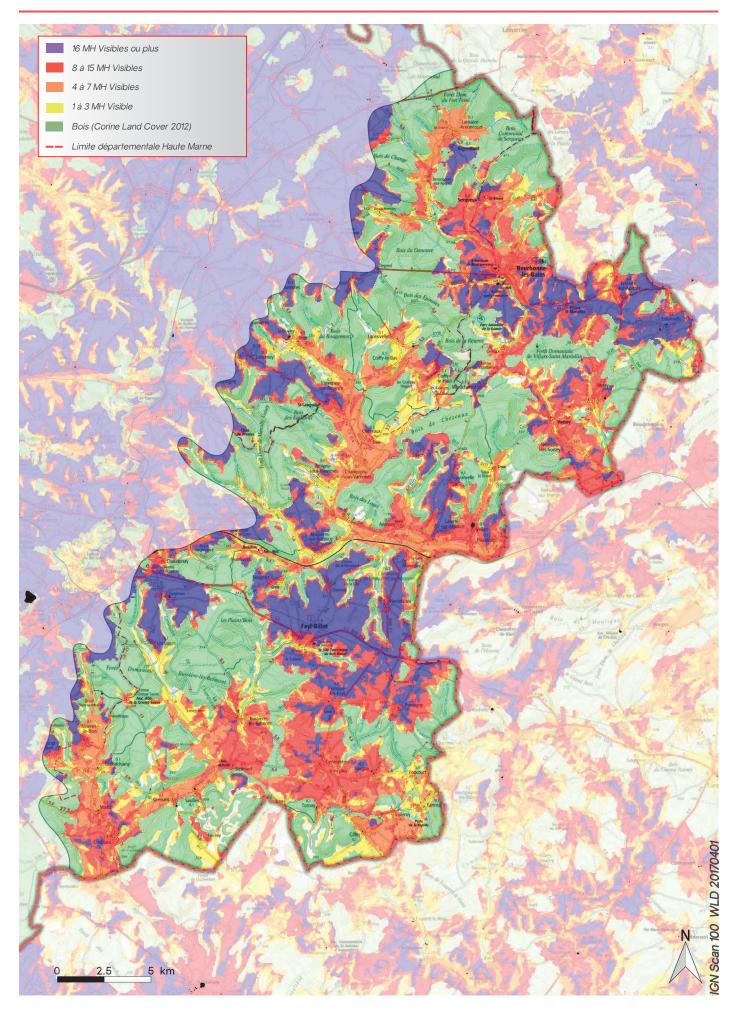
Un recul suffisant doit êgalement être observé vis-à-vis des villages afin d'éviter toute situation de domination des éoliennes sur la silhouettes du village.

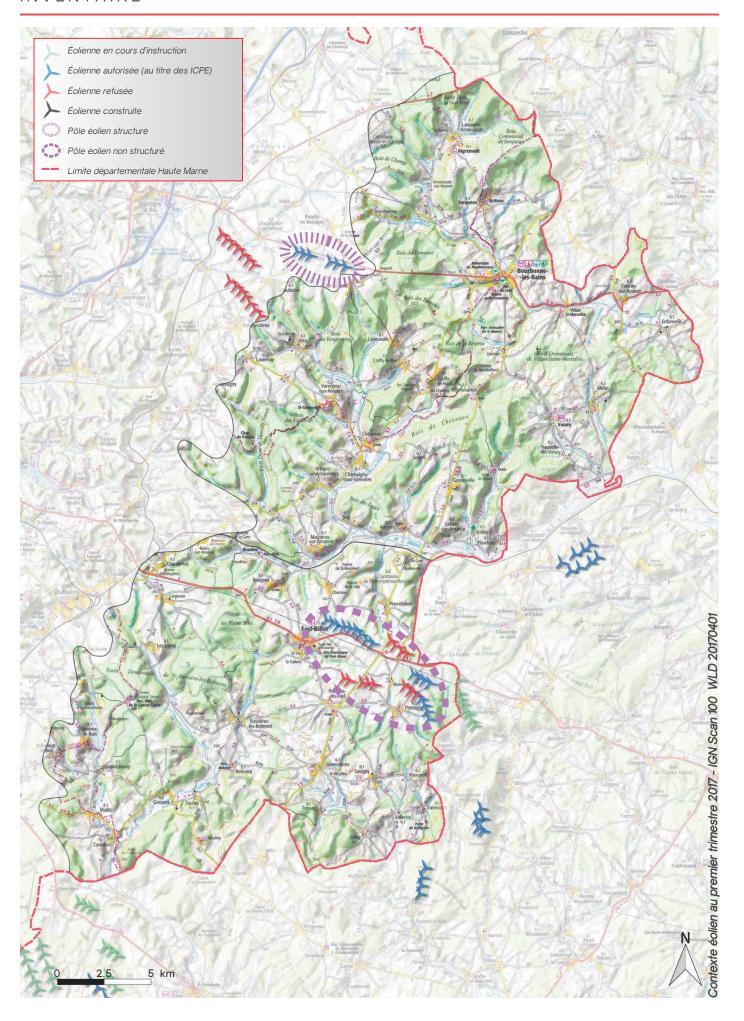
## Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

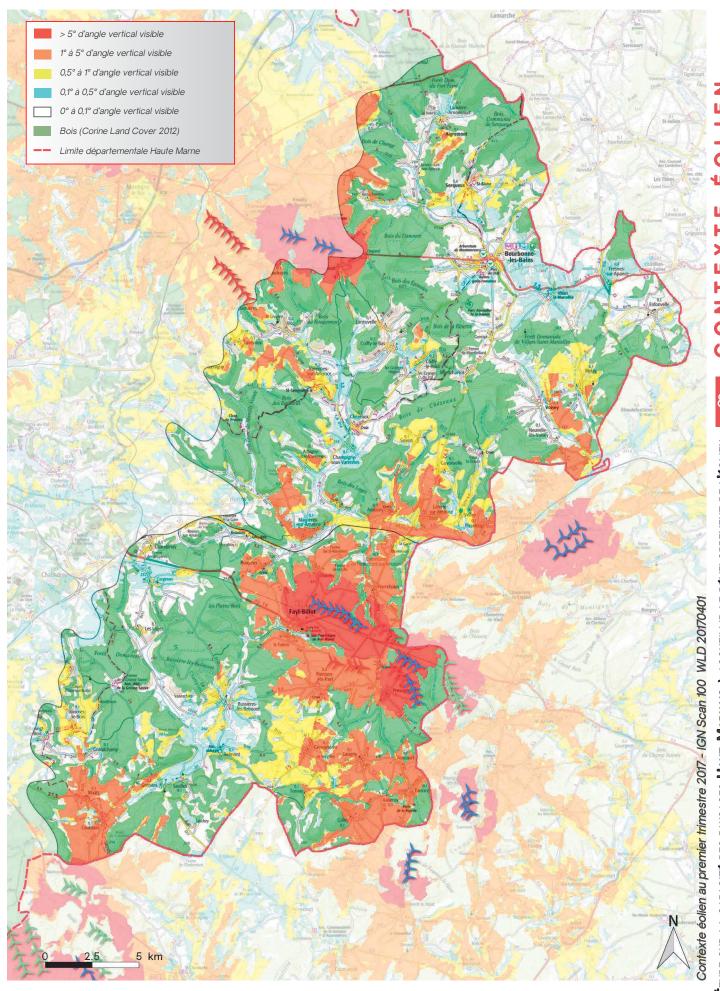
Afin de s'inscrire lisiblement dans le paysage, les parcs pourront suivre l'orientation des vallées et/ou des infrastructures existantes. Des alignements à front unique sont à privilégier.











0

### LE BASSIGNY

LES PLAINES, DE LA VINGEANNE AU BASSIGNY

Le relief et le degré d'anthropisation du paysage constituent des éléments déterminants dans le degré de compatibilité des paysages à accueillir le grand éolien. Ainsi, par exemple, le secteur de Dammartin-sur-Meuse qui appartient à la plaine du Bassigny offre des vues de plaine ouverte aux horizons dégagés et lointains, occupée par une agriculture industrielle et présentant une échelle de perception considérable. Au contraire plus au sud, les prémices du Bassigny offrent un paysage tout différent : vallonné, jardiné, ourlé de haies et animé d'un maillage de villages sensiblement plus serré.

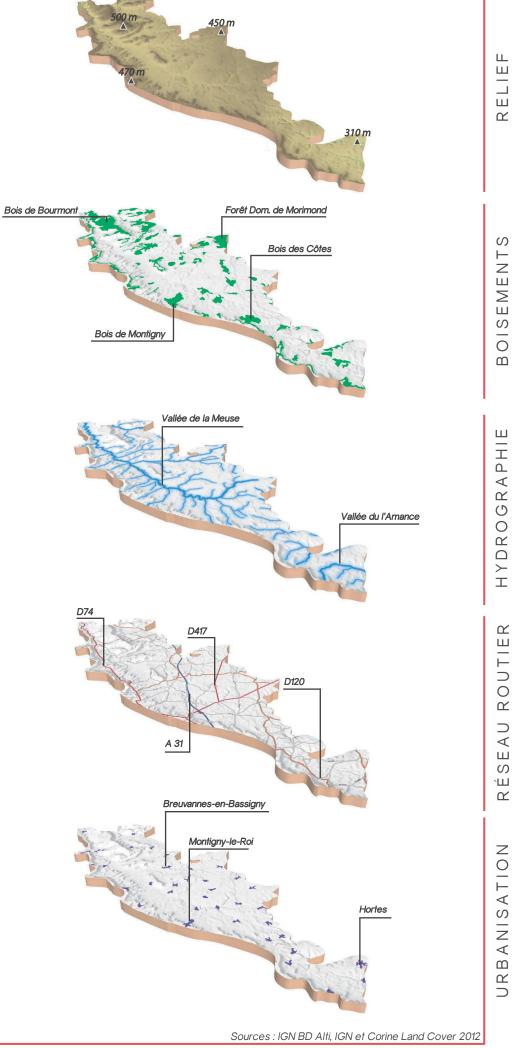
Ainsi, la plaine du Bassigny présente une compatibilité modérée à l'éolien tandis que les prémices et les collines du Bassigny présente vis-à-vis de celui-ci une compatibilité faible.

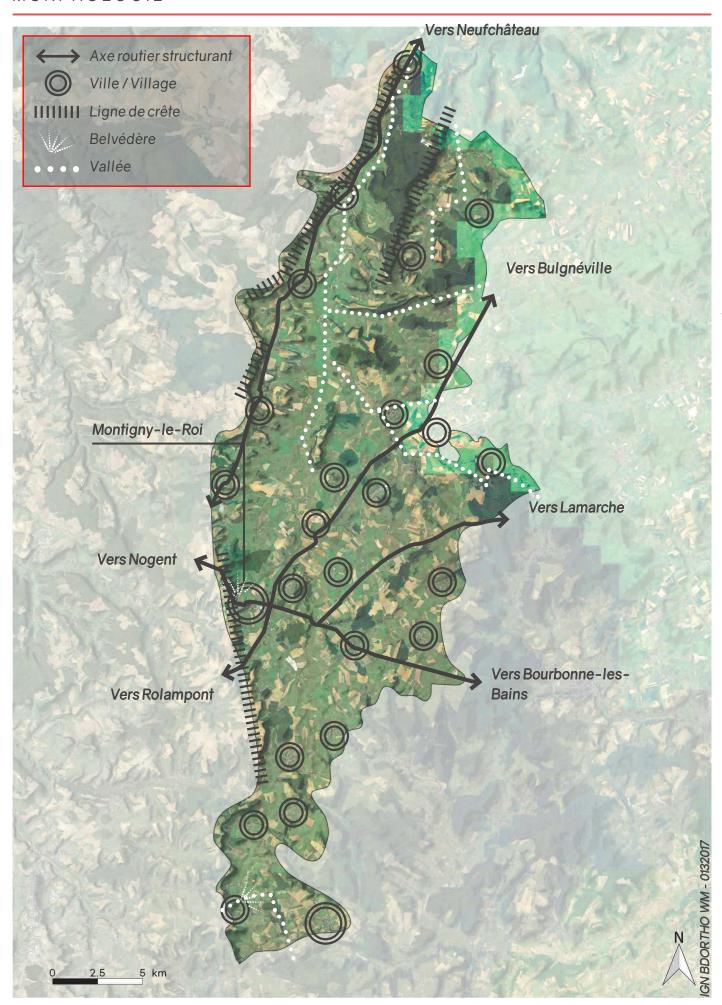
APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : > Partie nord : MODÉRÉE > Partie sud : FAIBLE



Photo 49: Dans la traversée de la plaine du Bassigny, depuis la RD 417, on aperçoit, au fond, Damartin-sur-Meuse (© agence Coüasnon)





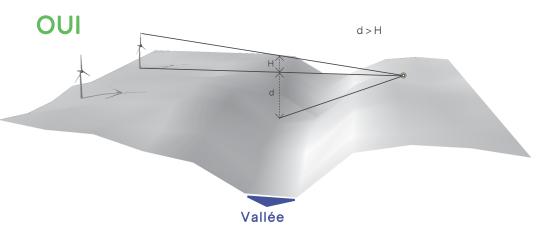


#### PRÉCONISATIONS

POINTS DE VIGILANCE

Vallées de l'Amance et de la Meuse : Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)

RÈGLES D'IMPLANTATIONS



## Respect de l'échelle des vallées

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

## Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

L'absence de règle d'implantation entre les parcs nuirait à la lisibilité de ces grands paysages. Il faut privilégier les parcs géométrisés (groupe ou ligne), alignés sur la trame parcellaire ou sur les lignes de force du paysage et éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes.

